RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Vinyl Shampoo

Art-Nr. 37.900

Identifiant unique de formulation UFI: JX83-Y02A-7009-042H

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Produits de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1,
D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37
E-mail yachticon@yachticon.de
Site web www.yachticon.de

Service responsable de l´information:
Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37

E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

Titulaire de l'autorisation
YC Nautica-Sport Bern AG
Moserstrasse 2
CH-3014 Bern
Téléphone 0041 (0)31 331 92 41
Télécopie 0041 (0)31 331 93 78
E-mail info@ycnautica.ch
Site web www.ycnautica.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Yachticon A. Nagel GmbH	+49 40 511 37 80 Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau. Du lundi au vendredi de 09.00 à 17.00 heures.
Tox Info Suisse	145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Skin Irrit. 2, H315	
Eye Irrit. 2, H319	

Consignes en cas de risques pour la santé
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Remarque
Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS07

Mention d'avertissement
Attention

Mentions de danger
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

Autre étiquetage
moins de 5 % phosphates
moins de 5 % agents de surface non ioniques

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
111-76-2	203-905-0	603-014-00-0	butyl cellosolve	5 < 10 pds %	Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	ATE(voie orale): 1200 mg/kg p.c. ATE(voie cutanée): > 2000 mg/kg ATE(Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur)): 3 mg/L

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
7320-34-5	230-785-7		Pyrophosphate tétrapotassique	1 < 5 pds %	Eye Irrit. 2; H319	
68439-50-9	Polymer		Alcools C12-14, éthoxylés, 7-14 HE	< 2 pds %	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	
10213-79-3			métasilicate de sodium 5-hydrate	≤ 1 pds %	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335	ATE(voie orale): 1152- 1349 mg/kg ATE(voie cutanée): > 5000 mg/kg
1310-58-3	215-181-3	019-002-00-8	hydroxyde de potassium	< 0.5 pds %	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Corr. 1A; H314	Skin Corr. 1A;H314: C>=5% Skin Corr. 1B;H314: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2;H315: 0.5%<=C<2% Eye Irrit. 2;H319: 0.5%<=C<2% ATE(voie orale): 333 mg/kg

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119475108-36-XXXX	butyl cellosolve
01-2119489369-18-XXXX	Pyrophosphate tétrapotassique
01-2119449811-37-XXXX	métasilicate de sodium 5-hydrate
01-2119487136-33-XXXX	hydroxyde de potassium

Remarque
Les seuils spécifiques aux substances ont été pris en considération pour la classification du produit.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.
En cas de douleurs, consulter un médecin.

En cas d'inhalation
Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux
Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.
Enlever les lentilles de contact.
Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion
NE PAS faire vomir.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
mousse résistante à l'alcool
Extincteur à sec
Dioxyde de carbone (CO2)
eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.
Oxydes d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone
Phosphore oxydes
Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter une tenue de protection

Informations complémentaires
Le produit lui-même n'est pas combustible.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d’urgence

Pour les non-secouristes
Assurer une ventilation adéquate / aspiration du poste de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2 Précautions pour la protection de l’environnement

Dans le cas d'une contamination des sols, des eaux ou des canalisations, informer les autorités compétentes.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention
Assurer une aération suffisante.
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Matière appropriée pour recueillir le produit:
Sable
Sciure de bois
Liant universel
Kieselguhr
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Evacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection
Tenir le récipient bien fermé.
Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.
Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Éviter de:
Contact avec les yeux
Contact avec la peau
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.
Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.
Travailler dans des locaux bien aérés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage
Ne pas stocker ou transporter avec des produits alimentaires.
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Tenir à l'écart de:
Acide
Protéger du rayonnement direct du soleil.
Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
111-76-2	203-905-0	2-Butoxyéthanol	20 [ml/m³(ppm)] 98 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 50 Court terme(mg/m³) 246 à résorption cutanée 2000/39/CE
111-76-2	203-905-0	2-Butoxyethanol	10 [ml/m³(ppm)] 49 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 20 Court terme(mg/m³) 98 (CH)
1310-58-3	215-181-3	Potassium hydroxide	2 inhalable aerosol [mg/m³] (CH)

DNEL salarié

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
10213-79-3	métasilicate de sodium 5-hydrate	1.49 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
10213-79-3	métasilicate de sodium 5-hydrate	6.22 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	89 mg/kg p.c. /jour	aigu dermique, court terme (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	125 mg/kg p.c. /jour	aigu dermique, court terme (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	246 mg/m³	aigu par inhalation (local)	
111-76-2	butyl cellosolve	1091 mg/m³	aigu par inhalation (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	1091 mg/m³	aigu par inhalation (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	125 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	125 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	246 mg/m³	long terme par inhalation (local)	
111-76-2	butyl cellosolve	98 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	98 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	2750 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
1310-58-3	hydroxyde de potassium	175 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	

DNEL Consommateur

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
10213-79-3	métasilicate de sodium 5-hydrate	0.74 mg/kg p.c. /jour	Long terme – orale, effets systémiques	
10213-79-3	métasilicate de sodium 5-hydrate	0.74 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
10213-79-3	métasilicate de sodium 5-hydrate	1.55 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	26.7 mg/kg p.c. /jour	aigu – par voie orale, effets systémiques	
111-76-2	butyl cellosolve	26.7 mg/kg p.c. /jour	aigu – par voie orale, effets systémiques	
111-76-2	butyl cellosolve		aigu dermique, court terme (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	89 mg/kg p.c. /jour	aigu dermique, court terme (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	147 mg/m³	aigu par inhalation (local)	
111-76-2	butyl cellosolve	426 mg/m³	aigu par inhalation (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	426 mg/m³	aigu par inhalation (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	6.3 mg/kg p.c. /jour	Long terme – orale, effets systémiques	
111-76-2	butyl cellosolve	6.3 mg/kg p.c. /jour	Long terme – orale, effets systémiques	
111-76-2	butyl cellosolve	75 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	59 mg/m³	long terme dermique (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	75 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	147 mg/m³	long terme par inhalation (local)	
111-76-2	butyl cellosolve	59 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	15 mg/kg p.c. /jour	aigu – par voie orale, effets systémiques	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	1650 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	52 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	52 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	

PNEC

Numéros CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
10213-79-3	métasilicate de sodium 5-hydrate	1 mg/L	eaux, eau de mer	
10213-79-3	métasilicate de sodium 5-hydrate	7.5 mg/L	eaux, eau douce	
10213-79-3	métasilicate de sodium 5-hydrate	1000 mg/L	station d´épuration (STP)	
111-76-2	butyl cellosolve	0.88 mg/L	eaux, eau de mer	
111-76-2	butyl cellosolve	0.88 mg/L	eaux, eau de mer	
111-76-2	butyl cellosolve	8.8 mg/L	eaux, eau douce	
111-76-2	butyl cellosolve	8.8 mg/L	eaux, eau douce	
111-76-2	butyl cellosolve	9.1 mg/L	eaux, libération périodique	
111-76-2	butyl cellosolve	3.46 mg/kg poids sec	sédiment, eau de mer	
111-76-2	butyl cellosolve	3.46 mg/kg poids sec	sédiment, eau de mer	
111-76-2	butyl cellosolve	34.6 mg/kg poids sec	sédiment, eau douce	
111-76-2	butyl cellosolve	34.6 mg/kg poids sec	sédiment, eau douce	
111-76-2	butyl cellosolve	463 mg/L	station d´épuration (STP)	
111-76-2	butyl cellosolve	463 mg/L	station d´épuration (STP)	
111-76-2	butyl cellosolve	2.33 mg/kg poids sec	terre	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	0.024 mg/L	eaux, eau de mer	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	0.24 mg/L	eaux, eau douce	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	0.071 mg/L	eaux, libération périodique	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	0.545 mg/kg	sédiment, eau de mer	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	5.45 mg/kg	sédiment, eau douce	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	10 g/L	station d´épuration (STP)	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	0.946 mg/kg	terre	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition
Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Protection yeux/visage
lunettes de protection

Protection des mains
Modèle de gants adapté
NBR (Caoutchouc nitrile)
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.
Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection corporelle:
vêtement de protection léger

Protection respiratoire
Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.
Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
formation d'aérosol ou de nébulosité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
liquide

Couleur
incolore

Odeur
douce

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair			non applicable
Température d'auto-inflammabilité			Le produit n'est pas auto-inflammable.
Température de décomposition			Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
pH	dans l'état fourni < 11 (20°C)		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C)		miscible en toutes proportions

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	non déterminé		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.

Autres informations
voir fiche technique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides et les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas exposer au gel et à la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Acide
Agent oxydant

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5

Indications diverses

De façon générale, nous recommandons d'éviter le contact avec des réactifs fortement chimiques tels qu' acides, lessives alcalines, produits d'oxydation et de réduction.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	Numéros CAS111-76-2 butyl cellosolve DL50: 1200 mg/kg p.c.		
	Numéros CAS10213-79-3 métasilicate de sodium 5-hydrate 1152- 1349 mg/kg Espèce Rat		
	Numéros CAS1310-58-3 hydroxyde de potassium DL50: 333 mg/kg Espèce Rat	OCDE 425	
Toxicité dermique aiguë	Numéros CAS111-76-2 butyl cellosolve DL50: > 2000 mg/kg Espèce Cochon d'Inde	OCDE 402	
	Numéros CAS10213-79-3 métasilicate de sodium 5-hydrate > 5000 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité inhalatrice aiguë	Numéros CAS111-76-2 butyl cellosolve Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) CL50: 3 mg/L		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Estimation/classification
Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Estimation/classification
Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification
Pas d'effet sensibilisant connu.

Sensibilisation cutanée

Estimation/classification
Pas d'effet sensibilisant connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Estimation/classification
Aucune indication de génotoxicité n'est disponible.

Cancerogénité

Estimation/classification
Aucune indication d'effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification
Aucune indication d'effets toxiques sur la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Autres informations
Pas d'effet connu.

STOT SE 3

Irritation des voix respiratoires

Autres informations
Pas d'effet connu.

Effet narcotique

Estimation/classification
Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Autres informations
Pas d'effet connu.

Danger par aspiration

Remarque
Aucune classification en ce qui concerne une toxicité par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Autres informations

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson	Numéros CAS10213-79-3 métasilicate de sodium 5-hydrate CL50: env. 210 mg/L Espèce Danio rerio Durée du test 96 h		

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	Numéros CAS10213-79-3 métasilicate de sodium 5-hydrate EC50 1700 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	Numéros CAS10213-79-3 métasilicate de sodium 5-hydrate EC50 207 mg/L Espèce Scenedesmus subspicatus Durée du test 72 h		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

Estimation/classification
L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires
Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.
Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200129 *	détergents contenant des substances dangereuses

Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150102	emballages en matières plastiques
150110 *	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Élimination appropriée / Produit
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)".
D'où la distinction entre " déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les États fédéraux allemands.

Élimination appropriée / Emballage
Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.
Les emballages entièrement vidés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* **Remarque**
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

* **Modes de transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
Skin Corr. 1: Corrosion cutanée, Catégorie 1
Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4, H302: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332: Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 4
STOT SE 3, H335: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3
Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3
CAS: Chemical Abstracts Service
CLP: Classification, étiquetage et emballage
GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
ECHA: Agence européenne des produits chimiques
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
SCL: Specific concentration limit
SVHC: substance extrêmement préoccupante
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables
DNEL: dose dérivée sans effet
ATE: Estimation de la toxicité aiguë
WGK: classe risque aquatique
Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

Références littéraires et sources importantes des données

Fiche technique du fournisseur.
European Chemicals Agency (ECHA)
Texte intégral des mentions de danger dans la section 3 (PAS de classification du mélange).
GESTIS substance database

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement CLP (1272/2008).
a été effectuée.

* **Indications de stage professionnel**

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Indications diverses
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement
* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente